



## En CDI une semaine sans travail

Par **mt59**, le **17/01/2016** à **17:14**

Bonjour, je suis chauffeur scolaire en cdi à temps partiel. L'élève que je prend du lundi au vendredi n'est pas allé en cours pendant une semaine pour cause de maladie. Je n'ai donc pas eu de travail pendant cette semaine. Mon employeur me dit que je ne serai pas payé pour cette semaine car je n'ai pas roulé, ai-je droit à avoir une indemnisation, je n'ai pas demandé à rester chez moi sans travail. Merci de me renseigner

Par **P.M.**, le **17/01/2016** à **18:54**

Bonjour,  
Normalement, l'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu et à la limite seul une mis en activité réduite (chômage technique) devrait l'en exonérer...

Par **mt59**, le **17/01/2016** à **19:10**

bonjour,  
je vous remercie de votre information, c'est bien ce que je pensais. Je verrais ce qu'il en est quand je recevrai ma fiche de paie.  
Cordialement